UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1376 — **06 février 2019**

- **Corruption/PetroCaribe : un audit partiel de la Cour des comptes révèle qu'une cinquantaine de projets sont entachés d'irrégularités**
- **Corruption/PetroCaribe : Demandes de mise en accusation du président Jovenel Moïse**
- **Le parti politique Fusion déplore la persistance du problème de l'indisponibilité du carburant en Haïti**
- **Les Nations Unies appellent les autorités dominicaines à garantir les droits des migrants haïtiens**

>> Corruption/PetroCaribe : un audit partiel de la Cour des comptes révèle qu'une cinquantaine de projets sont entachés d'irrégularités

Une entreprise dénommée Comphener S.A., appartenant à l'homme d'affaires Jovenel Moïse - qui deviendra président de la république d'Haïti à partir du 7 février 2017 - et le Bureau de monétisation du programme d'aide au développement (BMPAD) - organisme public, alors dirigé par Michael Lecorps - figurent parmi les entreprises indexées par la Cour des comptes dans la mauvaise gestion de 13 780 000 dollars américains des fonds de l'aide vénézuélienne PetroCaribe, pour des « lampadaires solaires ». En ce qui concerne le décaissement d'un montant, supérieur à la valeur réelle des prestations fournies dans le cas d'un contrat, un préjudice évalué à 22 429 577,61 gourdes a été enregistré dans le cadre du projet « d'électrification par lampadaires solaires » du BMPAD. Le Ministère des travaux publics, transports et communications, le Ministère de la planification et de la coopération externe et le BMPAD ont exécuté, respectivement, 20,17 et 2 de ces projets. 9 autres projets ont été mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural. Dans son rapport, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) demande, aux autorités compétentes de diligenter une enquête, afin de savoir s'il y a matière à poursuite, pour des irrégularités ayant causé des préjudices aux projets et à la communauté. Les irrégularités ont aussi rapport à la non documentation et à l'absence de justification pertinente sur l'utilisation des frais de gestion, relatifs au suivi et à l'évaluation du projet « d'électrification par lampadaires solaires ». Des irrégularités au cadre réglementaire et aux bonnes pratiques, entre autres, ont été constatées dans l'ensemble de ces projets. L'audit, soumis le 31 janvier à la commission éthique et anticorruption au sénat, devrait analyser environ 300 projets, pour lesquels des fonds PetroCaribe ont été décaissés sur une période allant de septembre 2008 à septembre 2016. Cet audit fait suite à une résolution du sénat du 1er février 2018, transférant un rapport d'enquête relatif au dossier PetroCaribe à la Cour Suppérieure des Comptes, pour qu'elle puisse en effectuer un approfondissement. Les obstacles rencontrés dans certaines institutions ayant bénéficié de ces fonds, ont contraint la CSCCA à rédiger un rapport partiel et non complet, contrairement à ce qui était prévu au départ. Très peu d'informations avaient été également fournies à la Cour des Comptes pour les projets d'investissement et les contrats liés aux fonds PetroCaribe. Les autres documents et données qui lui ont été transmis, après le 15 janvier 2019, sont en train d'être analysés. La Cour des Comptes espère présenter un deuxième rapport en avril, après l'obtention et l'analyse de tous les dossiers PetroCaribe, afin que l'audit puisse couvrir toute la période allant de septembre 2008 à septembre 2016. De hauts dignitaires de l'Etat, dont des premiers ministres, ainsi que d'anciens ministres, d'anciens directeurs généraux et des responsables d'entreprises de BTPsont indexés dans la dilapidation de plusieurs milliards de dollars de ce programme. Les fonds PetroCaribe, évalués à plus de 4 miliards de dollars dans ce rapport, proviennent de l'accord signé le 29 juin 2005, entre Haïti et le Venezuela. Cet accord de sécurité énergétique, proposé par Hugo Chávez, alors président du Venezuela, prévoyait à l'origine, la

fourniture à Haïti d'au moins 7 000 barils de pétrole par jour ou leur équivalent énergétique, destiné à la consommation locale. Un montant de 395 miliards de dollars de dette d'Haïti, liée à ce programme de vente de pétrole vénézuélien à un prix préférentiel, a été officiellement annulé par le Venezuela après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. « Ces fonds, qui auraient dû être payés au Venezuela, constituent finalement un apport supplémentaire de ressources, destinées au financement des projets, pour lequel une reddition de comptes aurait dû être faite », relève la Cour des Comptes.

>> Corruption/PetroCaribe : Demandes de mise en accusation du président Jovenel Moïse

Le rapport partiel de la Cour supérieure des Comptes est une première victoire, mais la bataille n'est pas terminée. C'est l'avis des petrochallengers, groupe de citoyens qui ont lancé, à la mi-août 2018, un mouvement visant à obtenir une reddition des comptes sur l'utilisation des fonds PetroCaribe. Ils demandent au président Jovenel Moïse de se mettre à disposition de la justice. Pour sa part, la Plateforme politique *Verite* encourage la mise en accusation du président de la République qui est impliqué, selon elle, dans le gaspillage des fonds PetroCaribe à travers ces entreprises Agritrans et Cophener. La Chambre des députés dispose de suffisamment d'arguments pour mettre en accusation le chef de l'Etat pour ses vols, estime Génard Joseph, de la plateforme politique *Verite*, lors d'une interview à AlterRadio et AlterPresse. Un groupe de députés se serait déjà mis d'accord pour écrire l'acte d'accusation contre le chef de l'Etat et le soumettre à l'assemblée, informe le député de Grand Goâve (Ouest), Jean Marcel Lumérant. Dans une note de presse du 3 février, la Plateforme *Verite* appelle le juge d'instruction, en charge de ce dossier, à saisir cette occasion, sans plus tarder, pour passer la corde au cou des voleurs et voleuses, sans distinction. Pour gagner la confiance du peuple, la justice doit procéder à l'arrestation du premier citoyen de la république, des anciens premiers ministres, ministres et d'autres personnalités impliquées dans la dilapidation des ces fonds, souligne-t-elle. La Plateforme politique *Verite* dit appuyer la manifestation populaire, fixée au jeudi 7 février, pour exiger la démission du chef de l'Etat et dénoncer la situation de misère, de chômage et d'insécurité, qui sévit dans le pays, entre autres. Le 7 février 2019 est le 33e anniversaire (7 février 1986) de la chute de la dictature des Duvalier (François Duvalier 22 septembre 1957/21 avril 1971, Jean-Claude Duvalier 22 avril 1971 /7 février 1986). De son côté, le commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Port-au-Prince, Me Paul Eronce Villard, indique qu'il va analyser sereinement la plainte déposée le 4 février 2019 par la Direction générale des impôts, au nom de l'Etat haïtien, contre les dilapidateurs présumés de ces fonds, pour s'assurer qu'il n'y a pas de vice de procédure.

>> Le parti politique Fusion déplore la persistance du problème de l'indisponibilité du carburant en Haïti

Le parti politique Fusion des sociaux-démocrates haïtiens (Fusion) appelle les autorités à trouver une issue à cette rareté des produits pétroliers, constatée à nouveau dans le pays depuis le dimanche 3 février, en dépit des dispositions annoncées par le gouvernement depuis le début du mois de janvier. « Le Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement se contente de donner des explications. Or, la population souhaite des solutions et non des explications. Elle en a ras-le-bol. En tant que dirigeants, vous devez nous dire quand il y aura du carburant et de l'électricité », s'insurge-t-elle. Le lundi 4 février 2019, une rareté du carburant, notamment du diesel, a été encore observée dans les stations-services de la capitale. A l'occasion du 33e anniversaire de la chute de la dictature Duvalier, le 7 février, le parti Fusion des sociaux-démocrates déplore l'enlisement de la crise socio-économique et politique en Haïti. Pour sa part, sans plus de précision, l'exécutif a déclaré, mardi soir 5 février 2019, « l'urgence économique » sur toute l'étendue du territoire et suspendu les franchises douanières et fiscales pour l'exercice en cours.

>> Les Nations Unies appellent les autorités dominicaines à garantir les droits des migrants haïtiens

Le Conseil des droits humains de l'Organisation des Nations Unies exhorte les autorités dominicaines à prendre des mesures en vue de réduire la violence basée sur le genre, lors de la 32e session du Groupe de travail de l'examen périodique universel à Genève, le 30 janvier 2019. Des cas répréhensibles en matière de violation des droits humains, à l'encontre des migrants haïtiens vivant sur le territoire dominicain, ont été également signalés.

<u>A lire également</u> :

- Haïti-Bahamas : 28 Haïtiens morts noyés, suite à un naufrage (http://www.alterpresse.org/spip.php?article24015);
- Corruption/PetroCaribe : L'État porte plainte… La méfiance demeure (http://www.alterpresse.org/spip.php?article24019).